

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
LE MARDI, 24 JANVIER 2017 À 19 H**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM PAR LE GREFFIER
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS DESTINÉE AU PUBLIC
4. APPROBATION - PROCÈS-VERBAUX 13 ET 15 DÉCEMBRE 2016
5. DÉPÔT DE DIVERS DOCUMENTS
 - P.-V. du comité consultatif d'urbanisme du 5 décembre 2016
 - Certificats du greffier - règlements 469-470-472
 - Certificats du greffier - règlements 471-473-475
 - Relevé prévu à l'article 360.2 de la L.E.R.M.
6. DÉROGATIONS MINEURES (D.M.)
 - 6.1 M. Frédéric Gauthier - 1466, boul. le Bourg-Neuf - lot 2 099 734
7. PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.)
 - 7.1 Royal Net - 442, rue Saint-Paul - lot 5 134 152
 - 7.2 Bonisoir - 125, rue Valmont - lots 2 388 874, 2 388 866, 2 388 871, 2 388 872 et 2 388 873
 - 7.3 Le Brasier - 358, rue Notre-Dame - lot 2 143 202
 - 7.4 CFS International - 429, rue des Industries - lot 3 805 572
 - 7.5 Centre Professionnel Valmont - 783, rue Notre-Dame - lot 2 387 247
 - 7.6 M. Alain Gauthier - 207, boulevard de L'Assomption - lot 1 753 767
 - 7.7 M. Gaetan Caron - 476, rue Robillard - lot 2 144 303
8. AFFAIRES COURANTES
 - 8.1 Renouvellement du protocole d'entente avec la Commission scolaire des affluents - 2016-0870 (PF-SLVC)
9. SÉCURITÉ URBAINE
10. GESTION DU CAPITAL HUMAIN
11. PREMIER PROJET
12. AVIS DE MOTION
 - 12.1 Règlement numéro 179-9 : Règlement modifiant le règlement 179 relatif à la circulation et au stationnement
 - 12.2 Règlement numéro 456 : Règlement décrétant la réalisation de travaux de réfection des infrastructures de la rue Notre-Dame entre la place Hébert et le boul. Laurentien ainsi qu'un emprunt d'une somme nécessaire à ces fins
 - 12.3 Règlement numéro 463 : Règlement décrétant un programme d'aide aux entreprises
 - 12.4 Règlement numéro 466 : Règlement décrétant un programme de revitalisation d'un secteur constitué d'une partie des zones C5 -129 et C6 -146 du plan de zonage annexé au règlement numéro 438 à des fins de développement récréotouristique et d'affaires
 - 12.5 Règlement numéro 478 : Règlement décrétant la réalisation de travaux de réfection des infrastructures chemin Mazuret et montée Lebeau ainsi qu'un emprunt pouvant aller jusqu'à 1 600 000 \$ à ces fins
13. SECOND PROJET

14. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 14.1 Règlement numéro 43-6 : Règlement amendant le règlement numéro 43 concernant les nuisances
- 14.2 Règlement numéro 341-1 : Règlement modifiant le règlement numéro 341 de façon à préciser son objet ainsi que son financement
- 14.3 Règlement numéro 438-5 : Règlement amendant le règlement de zonage numéro 438
- 14.4 Règlement numéro 438-6 : Règlement amendant le règlement de zonage numéro 438
- 14.5 Règlement numéro 455 : Règlement décrétant la réalisation de travaux de réfection des infrastructures de la rue Napoléon-Provost et Stanislas-Coiteux ainsi qu'un emprunt pouvant aller jusqu'à 3 350 000 \$ à ces fins
- 14.6 Règlement numéro 457 : Règlement décrétant la réalisation de travaux de réfection des infrastructures de la rue Sainte-Jeanne-D'Arc (entre les rues Lachapelle et Lavallée) ainsi qu'un emprunt pouvant aller jusqu'à 1 160 000 \$ à ces fins
- 14.7 Règlement numéro 458 : Règlement décrétant la réalisation de travaux de réfection des infrastructures des rues Bédard et Robert ainsi qu'un emprunt pouvant aller jusqu'à 2 248 000 \$ à ces fins
- 14.8 Règlement numéro 476 : Règlement décrétant l'acquisition de logiciels fonctionnels et d'équipements pour différents services municipaux ainsi qu'un emprunt de 343 000 \$ à ces fins

15. INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Donné à Repentigny, ce 20^e jour du mois de janvier 2017.



Louis-André Garceau, avocat
Greffier